ARASMAC

ASSOCIATION RÉGIONALE
POUR L'ACTION SOCIALE
MORGES-AUBONNE-COSSONAY

Tél. 021 / 804 98 98
Fax 021 / 804 98 15
arasmac@vd.ch

CONSEIL INTERCOMMUNAL

ASSOCIATION REGIONALE POUR L'ACTION SOCIALE
MORGES-AUBONNE-COSSONAY

Décisions du Conseil intercommunal de l'ARASMAC

Conformément à l'art 113 de la LEDP, le Comité de direction de l'ARASMAC publie les décisions soumises à référendum, dans les 14 jours, qui suivent leur adoption.

Dans sa séance du 2 juin 2016 à Préverenges, le Conseil intercommunal de l'ARASMAC a :

- approuvé le préavis N° 02/2016 « Création de 12 nouvelles places d'accueil à midi à l'UAPE Les Pirates à Denges pour août 2016 » :
  1) accepté l'augmentation de l'offre de 12 places à Denges (Les Pirates) et de porter aux budgets 2016 et suivants les montants nécessaires à la couverture de déficit.

Cette décision est soumise au référendum pendant 10 jours à dater de la présente parution, soit jusqu'au 20 juin 2016. Le dépôt d'une demande de référendum peut être adressée à la Préfète du district de Morges, Place St-Louis 4, 1110 Morges.

au nom du Comité de direction ARASMAC

La vice-présidente — le directeur

Marie Cottier — Daniel Vouillamoz